



ARRETE  
DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE  
DE REDACTEUR PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LE PONTET,

VU la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2012-924 du 30 Juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B en date du 14 Juin 2018,

**ARRETE**

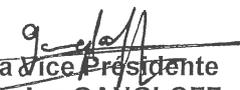
**Article 1** : La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne, est arrêtée comme suit :

- JEANZAC Corinne

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à partir de sa notification.

Pour Le Président,  
Et par délégation,



  
La Vice Présidente  
Karine GANGLOFF

Qui certifie sous sa responsabilité le  
Caractère exécutoire du présent acte.

Publié le 26/06/2018